

*Ce dossier d'inscription est à scanner et à renvoyer par mail dans son intégralité, au bureau du Sivom, le plus rapidement possible
15 juillet 2023*

**Première rentrée scolaire à l'école du Val Guermantes
Pour votre enfant**



**Comment l'inscrire aux différents services :
cantine, accueil de loisirs, étude, etc...**

1 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE LA FAMILLE

- **Vous devez remplir une seule fiche par famille, uniquement à l'inscription à l'école de votre enfant.**

Pour cela, vous devez joindre obligatoirement :

- ❶ un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ❷ une copie de l'attestation de la carte vitale couvrant l'année scolaire sur laquelle figure l'enfant,
- ❸ une copie de l'avis d'impôt établi en 2022 sur le revenu de 2021 et dès réception, une copie de l'avis d'impôt établi en 2023 sur le revenu 2022,
- ❹ une copie de la carte CAF, ou une lettre récente
- ❺ Attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire couvrant l'année scolaire.

2 - FICHE SANITAIRE DE LIAISON DE L'ENFANT

- **Vous devez remplir une fiche par enfant.**

Celle-ci contient des informations médicales confidentielles sur votre enfant.

- ❶ Fiche sanitaire avec une photo d'identité récente, à renouveler chaque année.
- ❷ Photocopie du carnet de vaccination à jour, à renouveler à chaque rappel de vaccin.

3 - RESERVATIONS ET PAIEMENT

- **Vous devez vous rendre sur le portail parents.**

❶ Réservations :

☞ en ligne via <https://sivom77600.les-parents-services.com>

Date limite le 20 du mois en cours, pour le mois suivant, passé cette date, pénalité de 10 €.

❷ Paiement :

Facture disponible sur <https://sivom77600.les-parents-services.com>

Date limite de paiement, le 15 du mois suivant, passé cette date, pénalité de 10€.

Le règlement s'effectue soit en ligne par carte bancaire, soit par chèque bancaire à l'ordre du Sivom à déposer au bureau du SIVOM 12 avenue Marcel Proust 77600 Conches sur Gondoire ou dans la boîte aux lettres du Sivom située devant l'entrée du centre de loisirs.

Vous devez regrouper les chèques au sein d'une même famille
(ex : pour 2 enfants inscrits à la cantine ⇒ 1 seul chèque).

REGLEMENT INTERIEUR (à retourner signé)

GENERAL

Les services proposés par le SIVOM n'ont pas de caractère obligatoire.

1 COMPORTEMENT DES ENFANTS

Les enfants doivent respecter les règles spécifiques de chacun des services et les consignes des encadrants. Une fiche d'observation est mise en place afin de renseigner tous manquements à ce règlement. Elle sera transmise à la Présidente qui se réserve la possibilité de décider d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de tous les services après convocation des parents.

2 SANTE /HYGIENE

Aucun médicament ne sera administré dans les différents services. Seuls les premiers soins seront apportés par les personnes habilitées (désinfections etc...).

Les enfants doivent arriver en bonne santé, sans fièvre ni pathologie afin d'éviter toutes contagions et respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité sous peine d'être exclus des différents services.

3 OBJET DE VALEUR (bijoux, console de jeux, argent...)

Tout objet de valeur est déconseillé et le SIVOM ne saurait être tenu responsable en cas de perte, de vol ou d'accident.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les heures de repas représentent un apprentissage de socialisation, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations. Ce service a pour objet d'assurer la restauration des repas du midi des enfants scolarisés, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

1 ACCES AUX LOCAUX

A l'occasion des repas, seuls sont autorisés à pénétrer dans les locaux de la restauration scolaire :

- les enfants de l'école primaire du Val Guermantes (section élémentaire et maternelle),
- la Présidente et le Vice-Président du SIVOM, les maires, le personnel affecté au service de la cantine, les surveillants,
- les personnes appelées à des opérations d'entretien ou de contrôle et le personnel de livraison des repas.

En dehors de ces personnes, le Président et le Vice-Président du SIVOM peuvent autoriser l'accès aux locaux avec une demande préalable.

2 HYGIENE

Chaque enfant va aux toilettes et se lave les mains avant de se rendre en salle de restauration dans le calme, accompagné d'un ou plusieurs agents d'accueil.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.)

L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école. L'accueil collectif de mineurs (A.C.M) « Les Peupliers » est un espace de socialisation où l'enfant est mis en contact avec la réalité de la vie. C'est un lieu où on aide l'enfant à devenir une personne libre et responsable.

Encadré par des équipes d'animation dont la professionnalisation doit être maintenue, l'enfant pourra trouver des moyens de découvrir, partager, rencontrer,

1 DEPART DES ENFANTS

SIGNATURE OBLIGATOIRE des responsables lors de la reprise de l'enfant et présentation d'une pièce d'identité pour toutes les personnes autorisées à venir chercher les enfants à la sortie.

2 ATTENTION : RESPECT IMPERATIF DES HORAIRES !

Pour le bon fonctionnement des services, il est impératif de respecter les horaires suivants :

Arrivée		Horaires
En période scolaire	Le matin	Entre 7 h 30 et 8 h 20
Pendant les vacances scolaires	Le matin	Entre 7 h 30 et 9 h 00

Départ		Horaires
En période scolaire	Le soir	Entre 17 h 00 et 18 h 45*
Pendant les vacances scolaires	Le soir	Entre 17 h 00 et 18 h 45*
	La demi-journée	A 13 h 30*

** au-delà, pénalité de retard de 5 euros.*

3 CONTACT EN CAS D'URGENCE

Centre de Loisirs ☎ 09.63.04.09.16 ou 06.63.04.09.16

ETUDE SURVEILLEE

L'étude surveillée a pour objet de permettre aux enfants d'effectuer le travail donné par les enseignants. Il est toutefois rappelé qu'il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée.

1 HORAIRES ET TARIFS

L'étude a lieu de 16 h 30 à 18 h 00, chaque jour, à l'exception des jeudis et vendredis veille de vacances scolaires. Son coût est de 3,00 €.

De 16 h 30 à 17 h 00 : Goûter (fourni par les parents pour les enfants non-inscrits au post-étude)
+ temps libre avec passage aux toilettes (avant de monter dans les classes).

De 17 h 00 à 18 h 00 : Travail dans les classes sous la surveillance d'un adulte
(sauf à certaines périodes de l'année où les enfants ont peu de devoirs et où le temps est particulièrement beau)

2 FONCTIONNEMENT

L'étude se faisant dans les classes qui ne sont pas forcément celles des enfants, ces derniers sont tenus de respecter le matériel collectif et personnel des élèves de la classe et de ce fait, ne doivent pas y toucher.

Ils doivent penser à prendre avec eux tout le matériel dont ils peuvent avoir besoin (crayons, ardoise, livre, etc...). Les enfants montent rangés en classe, dans une attitude de calme et en redescendent de la même façon.

Les surveillants s'engagent, dans la mesure du possible, à faire réciter les leçons, dicter les brevets d'orthographe mais ne sont en aucun cas responsable de l'exécution de l'intégralité des devoirs, ni d'exactitude des exercices effectués. Les enfants, dans un souci d'autonomie, doivent venir auprès des adultes pour leur indiquer les devoirs à faire ou leçons à apprendre.

Dans les petites classes, du CP au CE2, il est nécessaire de respecter une atmosphère calme, sans bruit, notamment pour faire lire les CP. Les plus grands, CM1 et CM2, qui sont plus autonomes, peuvent s'entraider et travailler parfois en binôme.

Tout le travail de recherche doit se faire à la maison (exposé...).

L'étude ne doit pas être le seul endroit de travail et ne se substitue pas au rôle des parents qui doivent vérifier et accompagner leurs enfants dans leur travail.

La quantité de travail étant inégale, les élèves doivent pouvoir s'occuper seuls et nous vous demandons de leur mettre un livre dans le cartable, un cahier où ils pourront éventuellement dessiner.

Une attitude de respect général, tant envers les autres élèves que les adultes est attendue.

Les surveillants se réservent le droit d'exclure temporairement un élève qui ne serait pas respectueux de ce règlement.

Je soussigné(e) atteste
avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Signature des Responsables Légaux

1 FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS (A remplir et retourner signée)

1 FAMILLE ¹

	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal / Ville		
Domicile	/ / / / / / / / / / / / / / / /	/ / / / / / / / / / / / / / / /
Mobile	/ / / / / / / / / / / / / / / /	/ / / / / / / / / / / / / / / /
Professionnel	/ / / / / / / / / / / / / / / /	/ / / / / / / / / / / / / / / /
E-mail		
Profession		
Autorité parentale*	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Situation familiale*	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Célibataire	

2 ENFANT(S) INSCRIT(S) AUX DIFFERENTS SERVICES

NOM -PRENOM	SEXE		DATE DE NAISSANCE	ECOLE				CLASSE							
	F	M		Val Guermantes	Gustave	Ribaud	Autre	Petits	Moyens	Grands	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

3 PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE - OBLIGATOIRE (Pour venir chercher l'enfant s'il est malade ou blessé)

M.	LIEN DE PARENTE AVEC L'ENFANT :	/ / / / / / / / / / / / / / / /
M.	LIEN DE PARENTE AVEC L'ENFANT :	/ / / / / / / / / / / / / / / /

4 PERSONNE(S) HABILITEE(S) A RECUPERER L'ENFANT (en plus des parents)

M.	LIEN DE PARENTE AVEC L'ENFANT :	/ / / / / / / / / / / / / / / /
M.	LIEN DE PARENTE AVEC L'ENFANT :	/ / / / / / / / / / / / / / / /
M.	LIEN DE PARENTE AVEC L'ENFANT :	/ / / / / / / / / / / / / / / /

5 AUTORISATION PARENTALE

En cas de divorce, d'instance de divorce ou de séparation, merci de nous fournir une copie du jugement concernant la garde de l'enfant et l'autorisation parentale.

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre toutes mesures d'urgence, à savoir : médecin, pompiers, hospitalisation, intervention chirurgicale, rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

J'autorise que mon (mes) enfant(s) soi(en)t :

▪ pris en photo dans le cadre des activités du sivom sans utilisation commerciale. Certaines pourront être insérées sur le site du SIVOM www.sivom77600.com

▪ j'ai bien noté qu'en cas d'activités hors des locaux, les enfants peuvent partir à pied, en car ou en transports en commun selon la destination.

▪ Date : _____ Signature : _____

¹ Joindre IMPERATIVEMENT une attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire

* Cocher la case correspondante

3 REGLES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE (A remplir et retourner signée)

- I. J'écoute et je respecte les animateurs de cantine,
- II. Les animateurs respectent chaque élève,
- III. Je me lave les mains à l'école,
- IV. Je me mets en rang, 2 par 2, pour me rendre à la cantine,
- V. Je rentre dans la cantine calmement, je suis polie
- VI. Je chuchote à table,
- VII. J'essaie de goûter à tout,
- VIII. Je joue avec mes jeux uniquement dans la cour,
- IX. Je ne joue pas avec la nourriture,
- X. Je demande l'autorisation pour me lever de table,
- XI. Je ne me balance pas sur ma chaise,
- XII. Je n'embête pas mes voisins de table,
- XIII. Chacun débarrasse son plateau,
- XIV. Je sors de table calmement,
- XV. Si je ne respecte pas ces règles, les animateurs rempliront une fiche de sanction. Elle sera transmise à la Présidente du SIVOM qui pourra prendre les mesures qui s'imposent et sanctionnera l'enfant (convocation des parents, exclusion de la cantine, ...).



Signature de l'enfant

Signature des parents

Un dossier complet doit comporter :

- Une copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une copie de l'attestation de la carte vitale,
- Une copie de la carte d'allocataire CAF ou une lettre récente,
- Une copie de l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire
- Une copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (2023 sur les revenus 2022 dès réception)
- Le règlement intérieur signé
- La fiche de renseignement de la famille (n°1)
- La fiche sanitaire de liaison par enfant avec la photo (+ des vaccins) (n°2)
- Les règles de la cantine signées (enfants et parents) (n°3)

CANTINE - ETUDE SURVEILLEE - ACCUEIL DE LOISIRS

Qu'est-ce que le SIVOM CONCHES GUERMANTES ?

Le SIVOM est un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple chargé de la gestion de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et de l'étude surveillée de l'Ecole primaire (maternelle et élémentaire) du Val Guermantes, et de l'Espace Jeunes

Les coordonnées sont les suivantes :

BUREAU DES INSCRIPTIONS

12 avenue Marcel Proust CONCHES SUR GONDOIRE

☎ : 01 64 12 20 27 Adresse mail : contact@sivom77600.com

Site du Sivom : <http://www.sivom77600.com>

Site pour les inscriptions en ligne : <https://sivom77600.les-parents-services.com/>

Ou Serveur vocal : 04.76.54.93.33



Horaires d'ouverture au public : Sur rendez-vous

La-restauration scolaire

Les coordonnées sont les suivantes :

2 AVENUE MARCEL PROUST - 77600 CONCHES SUR GONDOIRE

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

L'accueil de loisirs se situe dans l'aile gauche de l'école primaire du Val Guermantes

12 avenue Marcel Proust, 77600 CONCHES SUR GONDOIRE ☎ : 01.64.02.49.87

(fiche d'horaires ALSH en annexe 1)

Les horaires sont les suivants :

Période scolaire		Hors période scolaire	
Matin	De 7 h 30 à 8 h 20	Demi-journée	De 7 h 30 à 13 h 30 (repas compris)
Soir	De 16 h 30 à 18 h 45 (goûter compris)	journée	De 7 h 30 à 18 h 45 (repas et goûter compris)
Post-Etude	De 18 h 00 à 18 h 45 (goûter compris)		
Mercredi demi-journée	De 7 h 30 à 13 h 30 (repas compris)		
Mercredi journée	De 7 h 30 à 18 h 45 (repas et goûter compris)		



Pour le bon fonctionnement des services, il est impératif de respecter les horaires.

Vacances d'été 2023 : L'accueil de loisirs sera fermé du 28 juillet 2023 à 18 h 45 au 20 août 2023 inclus. Réouverture le lundi 21 août 2023, à 7 h 30.

Vacances de Noël 2023 : L'accueil de loisirs sera fermé du 23 décembre 2023 au 1 janvier 2023 inclus. Réouverture le 2 janvier 2024, à 7 h 30

Modalités de réservation des services

A. Période de réservation

Les réservations sont faites pour une période d'un mois, quelque soit le service. A l'exception des grandes vacances, les réservations sont modifiables (voir plus bas).

En ligne : Vous vous connecterez au site, <https://sivom77600.les-parents-services.com/> au plus tard le 20 du mois précédent (votre identifiant et mot de passe vous seront communiqués par le Sivom) à la création de votre compte.

B. Attention !

Pour toute inscription reçue après la date limite indiquée, des frais de pénalité seront engagés

C. Pourquoi ?

Les délais qui vous sont donnés nous permettent de réaliser :

- le planning du personnel,
- le planning de présence des enfants,
- de réaliser une déclaration auprès du DRAJES délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (accueil de loisirs),
- de commander le repas auprès de notre fournisseur (cantine).

Paiement des prestations

A. Comment ?

Pour les réservations aux services, le paiement s'effectue en ligne <https://sivom77600.les-parents-services.com/> par **Carte Bancaire** ou par **chèque libellé à l'ordre « Régie de recettes du Sivom Conches Guermantes »**.

Vous devez réaliser un règlement par famille. Par exemple, si vous avez inscrit deux enfants à l'accueil de loisirs et/ou à la cantine, vous ne faites qu'un seul règlement pour toute la famille.

Les **paiements tardifs, au-delà du 20 du mois**, se feront à la **Trésorerie de Chelles** 77505 cedex, 44 Boulevard Chilpéric, après réception du titre de paiement émis par le Trésor Public avec indemnité de retard de 10 €.

B. Attention !

En cas de non règlement à notre relance sous huit jours ou si plusieurs factures s'avèrent impayées, l'enfant ne sera plus admis aux services.

Les modifications et annulations

A. Pour l'accueil de loisirs et l'étude

Vous pourrez modifier vos inscriptions (en + ou en -) au plus tard, **jusqu'à la veille avant 10 h 00**. Au-delà, plus aucune modification ne pourra être prise en compte.

En cas de **maladie**, vous pourrez exceptionnellement annuler la réservation de votre enfant. Vous devrez transmettre obligatoirement **l'original ou la copie du certificat médical de l'enfant ou des parents dans les 48 heures au bureau de SIVOM**, afin que cette annulation ne soit pas facturée.

De même, en cas de force majeure, vous pourrez, sur présentation d'un justificatif ou la copie transmis au bureau du SIVOM sous 48 heures, modifier la réservation de votre enfant.

Pour les **professions planifiées tardivement** vous pourrez nous transmettre le justificatif de votre employeur pour pouvoir modifier vos réservations sans pénalité.

B. Pour la-restauration scolaire

Vous pourrez adresser vos demandes de modifications (ajout ou annulation) au bureau du Sivom par mail uniquement, à contact@sivom77600.com, **jusqu'à la veille avant 10 h 00** (voir tableau ci-après) afin que le repas soit commandé ou décommandé.

En cas de maladie, pour le jour J, il n'est pas possible de décommander le matin pour le midi car les repas sont commandés la veille. Vous avez toutefois la possibilité de venir chercher le repas de votre enfant au restaurant scolaire. Vous devez le demander préalablement au SIVOM, puis vous présenter au restaurant scolaire au plus tard à 11 h 15 avec des contenants. L'absence pourra être enregistrée à partir du 2^{ème} jour, si vous nous prévenez la veille, avant 10 h 00.

Pourquoi ?

Les livraisons sont faites quotidiennement avant 10 h 00 au restaurant scolaire et sont basées sur les commandes passées par le SIVOM la veille à 10 h 00.

Vous souhaitez modifier le repas du :	Vous devez informer le bureau du Sivom, avant 10 heures, le :
Lundi	Vendredi qui précède
Mardi	Lundi
Mercredi	Mardi
Jeudi	Mercredi
Vendredi	Jeudi

C. Pour les modifications pour la période de vacances

Afin d'organiser aux mieux les activités des enfants et une meilleure gestion des plannings des animateurs, les modifications seront arrêtées et bloquées sur le site **9 jours avant les vacances**. Ensuite elles seront fermes et définitives sauf maladie ou évènements familiaux.

Tarif accueil de loisirs 2023/2024

Accueil de Loisirs périscolaire et extra scolaire, idem pour le 2^{ème} tableau

En période scolaire

1 seul enfant au centre

Revenus mensuels bruts familiaux	TARIF	Matin 7h30 à 8h30	Soir 16h30 à 18h45*	Etude 16h30 à 18h00	Post Etude 18h00 à 18h45*
jusqu'à 1 100€	A	1.70 €	2.80 €	3.00 €	2.40 €
De 1 100€ à 2000€	B	2.60 €	3.25 €	3.00 €	2.40 €
De 2 001€ à 3 000€	C	3.40 €	4.80 €	3.00 €	2.40 €
De 3 001 à 4 000€	D	3.40 €	5.30 €	3.00 €	2.40 €
Plus de 4 000€	E	3.40 €	5.80 €	3.00 €	2.40 €
Hors communes	Y	6.00 €	9.00 €	5.00 €	5.00 €

Centre de loisirs (ALSH)
vacances scolaires
& Mercredi

1/2 Journée 7h30 à 13h00 *		Journée 7h30 à 13h00*	
	PAI		PAI
5.70 €	3.10 €	7.49 €	4.89 €
10.50 €	7.90 €	16.40 €	13.80 €
12.80 €	10.20 €	17.65 €	15.05 €
13.15 €	10.55 €	18.80 €	16.20 €
14.05 €	11.45 €	20.20 €	17.60 €
26.00 €	26.00 €	35.00 €	35.00 €

* Montant forfaitaire incluant le déjeuner et/ou le goûter

Exemple : je récupère mon enfant au-delà de 18h45 ⇒ Je paierai 5€

En cas de 2 retards, la famille sera convoquée avant de décider de l'exclusion de l'enfant pour manquement aux règles

En période scolaire

2 enfants et + inscrits au centre

Revenus mensuels bruts familiaux	TARIF	Matin 7h30 à 8h30	Soir 16h30 à 18h45*	Etude 16h30 à 18h00	Post Etude 18h00 à 18h45*
jusqu'à 1 100€	F	1.70 €	2.40 €	3.00 €	2.40 €
De 1 100€ à 2 000€	G	2.30 €	2.95 €	3.00 €	2.40 €
De 2 001€ à 3 000€	H	2.95 €	4.10 €	3.00 €	2.40 €
De 3 001 à 4 000€	I	2.95 €	5.00 €	3.00 €	2.40 €
Plus de 4 000€	J	2.95 €	5.05 €	3.00 €	2.40 €
Hors communes	Y	6.00 €	9.00 €	5.00 €	5.00 €

Centre de loisirs (ALSH)
vacances scolaires
& Mercredi

1/2 Journée 7h30 à 13h00 *		Journée 7h30 à 13h00*	
	PAI		PAI
5.55 €	2.95 €	7.49 €	4.89 €
9.95 €	7.35 €	14.40 €	11.80 €
12.00 €	9.40 €	15.45 €	12.85 €
12.35 €	9.75 €	16.50 €	13.90 €
13.40 €	10.80 €	17.50 €	14.90 €
26.00 €	26.00 €	35.00 €	35.00 €

* Montant forfaitaire incluant le déjeuner et/ou le goûter

En cas d'inscription tardive : **Pénalité forfaitaire de 10€**

Ex : Tarif E

Si votre enfant est présent un matin ou un mercredi, sans qu'il soit inscrit, le tarif suivant sera appliqué :

F Matin 3.40€ + 10€ de pénalité de retard = 13.40€ à payer en cas d'oubli d'inscription

F Mercredi 20,20€ + 10€ de pénalité de retard = 30.20€ à payer en cas d'oubli d'inscription

Le tarif de la famille est calculé chaque année au 1er janvier

En septembre 2023 vous devrez prendre l'avis d'imposition 2022 sur le revenu de l'année 2021

En cas d'absence d'avis d'imposition, le tarif MAXIMAL sera appliqué (E ou J)

**L'INSCRIPTION AUX DIFFERENTS SERVICES SUPPOSE L'ADHESION AU PRESENT REGLEMENT.
TOUT MANQUEMENT AU REGLEMENT POURRA ENTRAINER L'EXCLUSION DE L'ENFANT
AUX SERVICES DU SIVOM**

Tarif des autres services

Déjeuner à la restauration scolaire

Déjeuner à la cantine

Elèves domiciliés sur Conches ou Guermantes	Elèves domiciliés en dehors de Conches ou Guermantes	Elèves non inscrit	Elèves bénéficiaires du tarif social	avec PAI mais sans repas
5.00 €	8.00 €	7.00 €	1.00 €	1.70 €

**Pénalités
délai inscription dépassé**

**10.00 €
+ Prix du service**

Frais de dossier d'inscription au Sivom :

Les frais de dossier d'inscription de **15,00€** par enfant, seront appliqués une seule fois pour toute la scolarité de votre enfant dans l'école du Val Guermantes.

HORAIRES ALSH « LES PEUPLIERS »

- Périscolaire
Accueil du matin
 - **7h30-8h30**

- Pause méridienne
 - **11h30 - 13h30**

- Accueil du soir
 - **16h30 - 18h45**

- Mercredi
 - **7h30 – 9h00**
 - **17h00 – 18h45**

- Extrascolaire
Vacances
 - **7h30 – 9h00**
 - **17h00 – 18h45**

LES NUMEROS UTILES POUR LES PARENTS :

1. Pour joindre les **animateurs** en cas de retard ou d'urgence vous devez contacter le **09 63 04 09 16** aux horaires suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi
 - **16H15/18H45**
- Mercredi et vacances scolaires
 - **7H30/11h30**
 - **12h15/18H45**

2. En cas de question sur l'organisation ou tout autre(s)-question(s) concernant l'ALSH et l'espace jeunes vous devez joindre **Monsieur Couillaud Alexis** au **06 87 30 10 69** ou par mail : alexis.couillaud@sivom77600.com

- Lundi au vendredi
 - **8h30/18h00**

3. LES BUREAUX DU SIVOM ONT ETE TRANSFERES AU 12 AVENUE MARCEL PROUST (accès à côté de la porte du centre de loisirs, sur la gauche du bâtiment)

Pour tout ce qui est en lien avec les inscriptions, les paiements... vous devez joindre le **SIVOM** au **01 64 12 20 27** ou par mail aux adresses suivantes : contact@sivom77600.com et alexis.couillaud@sivom77600.com

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - **8h30/11h00**
 - **14h00/16h30**

- Mercredi
 - **Fermé**